

Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 2 juillet 2013

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, MAILLARD
MM. BOUDIER, HAUZAY, JAUDRIAT, LAVENU, LECORDIER,
LEGEMBRE, LETHUILLIER, RIBET.

Étaient absents : Mme LE ROY, M. DETOURNAY

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis LEGEMBRE

Pouvoirs : M. DETOURNAY Philippe donne pouvoir à Mme FLOURY Rachel

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance 09 Avril 2013**

ECOLE

Compte rendu du Conseil d'école
Réforme des rythmes scolaires : résultats de l'enquête
Tarifs périscolaire
Point sur les travaux bâtiment périscolaire

CIMETIERE

Columbarium – Fourniture de vases - Tarif

DEPARTEMENT

Fonds d'aide aux jeunes

URBANISME

PLU - Modification

DIVERS

Plan d'accessibilité des espaces publics
Date des vœux 2014
Réponse du Cabinet du Président de la République concernant la
réforme électorale
Courriers divers

QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès verbal de la séance du 9 Avril 2013

M. RIBET présente le procès-verbal de la séance précédente et indique que le Département refuse les travaux d'assainissement collectif de la Rue du Calvaire qui avaient été évoqués lors du dernier Conseil. Ils ne seront pas envisagés avant 2015.

A part cette remarque, le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Ecole

Mme BOUTIGNY donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école qui s'est tenu le 14 Juin dernier.

- L'effectif est en hausse avec 69 enfants à la rentrée de septembre 2013
- Le bilan des sorties scolaires est positif et tout s'est bien passé.
- La coopérative scolaire présente, à l'heure actuelle, un solde positif.
- Une liste de travaux d'entretien et de réparation à faire durant l'été sera donnée à M. TOXE
- La rentrée scolaire est fixée au Mardi 3 septembre 2013.

Réforme des rythmes scolaires

Mme BOUTIGNY fait une synthèse des résultats de l'enquête adressée aux parents d'enfants scolarisés à l'école de Gommerville. A noter que la quasi-totalité des familles a répondu.

Il en ressort, que les familles de 26 enfants, se positionnent pour l'école le mercredi, les familles de 30 pour le samedi et 13 sans opinion.

Il sera nécessaire de voir avec les associations et la Communauté de Communes afin de constituer un projet commun et d'établir la demi-journée supplémentaire, soit le mercredi soit le samedi matin. Dans le cas du mercredi, les besoins des familles s'établiraient comme suit :

- 31 enfants fréquenteraient l'accueil périscolaire le matin
- 29 enfants fréquenteraient la cantine le midi.

Enfin Mme BOUTIGNY donne lecture du calendrier de mise en place de la réforme adressé par la DSDEN de Seine-Maritime.

Tarif Périscolaire

**Délibération
N°2013-21**

Les nouveaux locaux de l'accueil périscolaire, seront opérationnels à la rentrée prochaine. Madame BOUTIGNY propose au Conseil, de modifier pour la rentrée 2013/2014, le tarif de la garderie comme suit :

- 1^{er} enfant : 1.10 € la demi-heure (précédemment 1 €)
- A partir du 2^{ème} enfant : 0.80 € la demi-heure (précédemment 0.75 €)

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
Décide**

- *De fixer les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} Septembre 2013 à 1.10 € la demi-heure pour le 1^{er} enfant (2.20 € de l'heure) et 0.80 € la demi-heure à partir du second enfant (1.60 € de l'heure)*

Il est demandé au cours de la discussion de préparer pour le prochain conseil, une étude du coût réel de l'heure de fonctionnement de cet accueil, prenant en compte les salaires des agents d'animation (charges comprises), le coût pour la commune, de la garde entre 15 h 45 et 16 h 30 engendrée par la réforme des rythmes scolaires, de penser à un projet d'animation sur cette période de 45 mn et de voir auprès du département, la possibilité du décalage des horaires de Ludisport.

Pour se faire, il est constitué un groupe de travail pour la réforme et l'organisation du périscolaire, composé de : Mmes BOUTIGNY, BOQUET, MAILLARD, LEBAS, FLOURY, LE ROY, Mrs LETHUILLIER et RIBET. (Il sera demandé à Mme CADINOT Adjoint d'animation, d'y participer).

Contrat d'agent d'animation Périscolaire

**Délibération
N° 2013-22**

Le contrat à durée déterminée de Mademoiselle MINCK Mélanie, prenant fin au 31 Août 2013, il convient de le renouveler pour une période d'un an soit du 1^{er} Septembre 2013 au 31 Août 2014. Néanmoins, Melle MINCK a informé la mairie qu'elle était enceinte et afin de palier à sa future absence (la date légale de son congé de maternité intervenant le 12 novembre 2013), il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent d'animation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Accepte de renouveler le Contrat à durée déterminée de Melle MINCK Mélanie pour la période du 1^{er} Septembre 2013 au 31 Août 2014.

Décide d'engager les recherches pour un nouvel agent d'animation dès maintenant pour une entrée en fonction après les vacances de la Toussaint.

Point sur les travaux de l'Ecole

M. RIBET indique que le chantier a subi des retards compte tenu des intempéries et de la défaillance de l'entreprise chargée de la peinture.

M. HAUZAY estime que les plates-bandes occasionnent une perte de place de parking.

M. LECORDIER demande la pose de panneaux de stationnement interdit et la prise d'arrêté de circulation Impasse des écoliers jusqu'à la fin des travaux.

Mme BOUTIGNY précise que la rentrée scolaire doit se faire dans les nouveaux locaux et rappelle la réunion de la Commission scolaire qui se tiendra Jeudi 4 juillet à 17 heures pour l'aménagement de ceux-ci.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le placement du compte à terme venant à échéance au 26 Juillet prochain.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide :

- ✓ **De reconduire** le placement sous la forme d'un compte à terme pour une durée de un an, moyennant le taux du marché en vigueur, selon les propositions du Trésorier Principal.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette reconduction.

Fonds Départemental de la Taxe Additionnelle

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Denis MERVILLE, concernant la répartition 2012 du Fonds départemental de la Taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour les communes de moins de 5000 habitants. L'évolution à la baisse est très sensible :

- 13 503.97 € (contre 22 199.42 € pour la répartition 2011)

Fonds National de Péréquation (F.P.I.C.)

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de la répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales entre les communes membres de la Communauté de Communes de Saint-Romain. Pour Gommerville le montant est de 4 803 €

Vases pour le Columbarium

Lors de sa séance du 20 Septembre 2012, le Conseil Municipal avait accepté le devis de la Société PERONA pour la fourniture de vases en bronze et passé commande de 6 exemplaires.

La livraison de ces vases à (enfin) été faite, il convient donc d'établir un tarif de revente de ces vases qui, s'ils ne sont pas obligatoires, seront les seuls à pouvoir être utilisé au columbarium de la Commune.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide de fixer le tarif de revente du vase à 50 € (cinquante euros)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a délibéré en Février 2012 le mandatement d'un bureau d'études auprès des communes pour réaliser ou mettre à jour leur plan communal de sauvegarde (PCS) et document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Pour la commune de Gommerville, il est prévu la mise à jour des documents réalisés en 2010.

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,***

Accepte la proposition de Caux-Estuaire pour la mise à jour de son PCS et DICRIM.

Collecte des déchets

Madame BOUTIGNY, présente le rapport d'activité, sous sa forme provisoire, de la collecte et de l'élimination des déchets de Caux-Estuaire et informe le Conseil Municipal qu'il est à la disposition de chacun et consultable en Mairie.

SIERG

Monsieur BOUDIER donne lecture des améliorations futures à envisager :

- Effacement de Réseau Rue des Châtaigniers
- Eclairage public aux abords de l'église

Une étude chiffrée sera demandée et soumise au Conseil pour une exécution sur 2014/2015

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur RIBET présente au Conseil Municipal le courrier du Département pour la participation des communes au fonds d'aide aux jeunes.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Par délibération
Décide :***

- D'adhérer au Fonds d'aide aux Jeunes au titre de l'année 2013 sur la base de 0.23 € par habitant, soit une participation annuelle pour la commune de : 168.82 € pour 734 habitants (chiffage de la population au 1^{er} Janvier 2013 – source INSEE)

URBANISME : Modification simplifiée du PLU

Madame MAILLARD, précise que différents contacts ont été pris avec Madame LEMAISTRE afin d'obtenir les documents manquants, et que sans nouvelles de cette dernière depuis le dernier conseil, le dossier n'a pas avancé. Une relance sera faite à Mme LEMAISTRE dès la semaine prochaine.

ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS

Monsieur RIBET donne lecture du courrier de la DDTM concernant l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Monsieur le Maire précise qu'il est possible de transférer cette compétence à l'EPCI et que l'aide de la Communauté de Communes sera sollicitée tant pour la réalisation du projet que pour le financement des aménagements nécessaires.

Divers

Vœux de la Municipalité

La date des vœux est fixée au 18 Janvier 2014 à 17 h.

Inauguration de l'école

Le même jour soit le 18 Janvier à 16 h.

Il sera demandé, à la rentrée scolaire, aux enfants de l'école de « réfléchir » à un nom pour leur nouveau groupe scolaire.

Recherche et auscultation de cavités

Madame MAILLARD indique la création d'un groupe de travail pour venir en aide aux gommervillais, pour la recherche de cavités avérées. Il est envisagé une aide financière (limitée à 3 demandes par an) sous la forme de la prise en charge par la Commune de 50% des frais de recherche, si présence de cavité. Un document sera préparé en ce sens, stipulant les modalités de l'aide et présenté au conseil lors de sa prochaine séance.

Chaussée de la Mairie

Suite à l'affaissement du trottoir de la mairie, dont l'origine est inconnue, un devis est demandé à l'Entreprise Y.T.P.

La séance est levée à 21 heures 15.

ETAT DES PRESENCES
De la séance du 02 Juillet 2013

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BOQUET Karine	x	
BOUDIER Patrick	x	
BOUTIGNY Nadine	x	
DETOURNAY Philippe	Absent	
FLOURY Rachel	x	
HAUZAY Alain	x	
JAUDRIAT Jean-Marie	x	
LAVENU Sylvain	x	
LE ROY Aurélie	Absente	
LEBAS Patricia	x	
LECORDIER Denis	x	
LEGEMBRE Jean-Louis	x	
LETHUILLIER Sylvain	x	
MAILLARD Stéphanie	x	
RIBET Roger	x	